

## Que font les entreprises du médicament pour évaluer et limiter les résidus des médicaments dans l'eau ?

95

le chiffre  
**75 %**<sup>1</sup>

des eaux traitées ne contiennent aucune des 45 molécules de médicaments recherchées.

Les entreprises du médicament sont impliquées depuis longtemps dans la gestion des résidus de médicaments dans l'eau. Aux côtés des nombreux acteurs concernés, elles participent au suivi des travaux du nouveau plan national sur les résidus de médicaments (PNRM).

### État des lieux

La présence de résidus de médicaments dans l'eau est due avant tout aux personnes elles-mêmes : ce sont les rejets naturels des patients qu'ils soient traités à domicile ou à l'hôpital. Ils sont aussi, dans une faible mesure, dus à l'utilisation de produits vétérinaires, ainsi qu'aux médicaments non utilisés ou périmés jetés dans les toilettes ou dans l'évier.

Ce phénomène n'est pas nouveau, il existe depuis des années : depuis que l'homme se soigne !

Les traces de résidus de médicaments dans l'eau sont infinitésimales. C'est la sophistication des techniques qui permet désormais de les détecter à des concentrations très faibles, de l'ordre du milliardième de gramme par litre.

### Pistes d'avenir

À ces niveaux infinitésimaux et en l'état actuel des connaissances, les scientifiques considèrent qu'il n'y a pas de danger pour la santé : il faudrait boire 1 milliard de litres d'eau du Rhin pour absorber l'équivalent d'un comprimé d'aspirine<sup>2</sup>.

Cependant, des recherches complémentaires sont nécessaires pour évaluer l'effet de ces très faibles quantités à plus long terme.

La France dispose d'une réglementation stricte. Les médicaments font l'objet d'une évaluation du risque pour l'environnement dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché (AMM). Cette évaluation se fait sur la base de tests réalisés selon des indications établies par les autorités sanitaires européennes. Les sites de production, quant à eux, sont très réglementés et sous la surveillance des autorités sanitaires.

### Les entreprises du médicament agissent en tant qu'acteur responsable dans tout ce qui relève de leur compétence

- ▶ Elles sensibilisent les Français pour qu'ils ne jettent pas à la poubelle leurs médicaments : elles ont mis en place une filière de collecte des médicaments périmés ou non utilisés (Cyclamed) et elles y consacrent chaque année 15 millions d'euros.
- ▶ Elles n'ont qu'une très faible marge d'action possible pour ce qui concerne les rejets des patients, en dehors de l'appel constant au bon usage du médicament. Concernant les sites de production des médicaments, elles respectent la réglementation en vigueur et appliquent des bonnes pratiques en termes de fabrication et d'environnement.
- ▶ Elles participent au comité de pilotage de l'étude demandée par la Direction générale de la santé (DGS) à l'Anses<sup>3</sup> et l'ANSM<sup>4</sup> sur la qualité des eaux de boisson, et au comité de pilotage du plan national sur les résidus de médicaments.

**L'ERA (évaluation du risque environnemental) est un prérequis pour toute nouvelle demande d'AMM. Les objectifs de l'ERA sont d'évaluer l'impact potentiel de la molécule sur la faune et la flore, ainsi que son devenir dans l'environnement. Cette évaluation porte dans un premier temps sur le milieu aquatique, compartiment environnemental le plus exposé.**

(1) Chiffre extrait du rapport 2011. ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (2) Symposium international sur les perturbateurs endocriniens et les résidus de substances pharmaceutiques dans les milieux aquatiques, organisé en février 2010 à Berlin par le Centre de compétence sur l'eau de la ville. (3) ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (4) ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, ex-Afssaps.